CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 21 mars 2022 – 18 H 30

Présents : M. AUBRY Bernard, Mme BECQUET Laurence, Mme HUCHER Béatrice, M. DUVEY Marc, M. LEMAIRE Michel, M. ADDE Albert, Mme CARTIER Alice, M. POHER Jean-Claude, Mme LEBEC Sandra, M. DIJON Michel, Mme MALGRAIN Constance, M. JOUANNET Jean-Mickaël.

Monsieur POULAIN Alain donne procuration à M. LEMAIRE Michel,
Mme VANNIER Céline donne procuration à M. DUVEY Marc,
Mme COURTEL Aurélie donne procuration à M. ADDE Albert.

Monsieur le Maire donne lecture des grandes lignes du conseil municipal du vendredi 28 janvier 2022. Pas d'observation.

Madame MALGRAIN Constance a été élue secrétaire de séance.

PROPOSITIONS BUDGET PRIMITIF 2022

Suite à la réunion de commission des finances du jeudi 10 mars 2022, Monsieur le Maire présente les modifications souhaitées par celle-ci.

Il présente 2 versions de la section d'investissement :

1) Section d'investissement où sont repris les projets votés par le conseil et qui ne nécessitent pas de recourir à l'emprunt,
2) Section d'investissement où sont reportés certains projets pour 2023 et où il sera nécessaire de faire appel au concours des banques.

Le conseil municipal souhaite qu'il soit ajouté à la version 1- BP 2022 : l'étude Maitrise d'Œuvre (MO) pour le futur projet du groupe scolaire pour une somme de 50 000 € (estimation EAD), et si besoin prévoir un emprunt pour son financement.

Monsieur le Maire regrette que les bureaux d'étude VIAMAP (Travaux RD 137-25 et aménagement des 2 places) ainsi que EAD (pour les travaux école – dernière estimation 807 771.00 € HT) tardent à fournir les plans financiers car il est compliqué de s'adresser à des banques sans avoir des chiffres sur papier (estimations données oralement). Il souligne que les matériaux flambent et les devis signés l'année dernière subissent une hausse (non prévue dans l'octroi des subventions), il sera de même pour tous les travaux futurs.

Monsieur JOUANNET réitère sa demande, afin de connaitre la capacité d'emprunt de la commune. Celle-ci a 2 projets majeurs : les routes et l'école et sans ce renseignement, elle ignore si elle pourra les concrétiser.

Monsieur le Maire rencontre mardi prochain, Mme CLAISSE Véronique, inspectrice divisionnaire des finances publiques, il espère qu'elle pourra communiquer ces informations.

Dépenses fonctionnement : le tableau des subventions est arrêté. La commune versera donc à l'association TOCADE une subvention de 5000 € pour les 3 spectacles prévus.
Monsieur le Maire informe qu'il sera nécessaire d'augmenter les prévisions pour certaines dépenses (hausse des prix du pétrole, de l'énergie et des matières premières, les factures s'envolent).

Location logi-mobile : Le conseil municipal décide de résilier le contrat de location de la classe mobile pour la fin de l'année scolaire (préavis à respecter). Les référents de la commission Ecole sont chargés d'en informer Mme la Directrice.

RAPPEL BASE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES BP 2021 – Prévision BP 2022

Taux Taxes foncières bâties (TFB) et non bâties (TFNB) : En vue de la réalisation des projets de la commune, Monsieur le Maire suggère de s'adresser à la perception pour une simulation à hauteur de 1 et 2 % de hausse pour la TFB.
Le conseil municipal trouve justifiée cette hausse et vote pour 2 %.

PRÉSENTATION DE L'ESQUISSE RÉALISÉE PAR VIAMAP SUR L'AMÉNAGEMENT DES 2 PLACES ET LES ROUTES DÉPARTEMENTALES 137 ET 25 (rues Libération et Tragin)

Monsieur DUVEY, référent de la commission voirie présente l'esquisse. Plusieurs scénarii d'aménagement :
(Rappel : prévision de 35 000 € au BP 2022 pour une partie de l'étude).

1- Plan d'aménagement global (sécuriser la traversée d'Harcourt, faciliter l'utilisation des transports en commun, proposer une offre de stationnement, actuellement les emplacements ne sont pas matérialisés – mettre en sécurité les piétons et les cycles).
2 - Plan d'aménagement des 2 places (les places St Ouen et du Général Chrétien forment aujourd'hui un ensemble minéral, auquel il manque une certaine unité d'ensemble (matériaux, plantations, revêtement de sols – repenser la végétalisation de l'espace public, préserver le patrimoine naturel et favoriser la biodiversité et choisir des essences adaptées au milieu et résistantes à la sécheresse, adopter des espaces verts économes en eau).
3 - Rue de la libération partie Est - Entrée de ville Est (valoriser les entrées et sorties du village)
4 - Rue de la libération - partie Ouest - Entrée de ville Ouest (sécurisation de la liaison piétonne jusqu'à l'aire de jeux à l'arrière de l'école).
5 - Rue Tragin (création d'un plateau ralentisseur au carrefour avec la rue Tragin pour marquer l'entrée dans le cœur du village).

Observations du Conseil : il manque des places de stationnement, places handicapées et prévoir le stationnement des vélos (dans cette étude, il est proposé 45 places de stationnements, 27 autour de la Place du Général Chrétien dont 2 PMR – personnes à mobilité réduite, 8 places longitudinales rue de la libération, 10 emplacements Place St Ouen).

DÉLIBÉRATION annule et remplace la délibération N° 2021-36 Bis CONCERNANT LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE D'HARCOURT POUR LES CLASSES DECOUVERTES 2022

Monsieur le Maire rappelle le projet classe découverte 2022 dont Mme LEBLANC, est à l'initiative de celui-ci.

Lieu : base de loisirs de LERY POSES (5 jours)
Période : du 04 avril au 08 avril pour les CE2 (25 élèves) CM1 (17 élèves) et CM2 (22 élèves) – soit 61 élèves .
Lieu : Base de loisirs de LERY POSES
Période du 07 au 09 Juin pour les classes de CP et CE1 (24 et 22 élèves soit 46).

Activités envisagées : activités à dominante sportive pour les CE2, CM1 et CM2 et sur le thème « plein air et environnement » pour les CP/CE1.

Une réunion a eu lieu avec les parents d'élèves et les enseignants. Les enseignants se chargent de régler les factures, les communes verseront les subventions à la coopérative scolaire. **Les enseignants sont chargés de solliciter les Maires des communes dont les enfants sont domiciliés hors regroupement scolaire.**

Le département a confirmé une subvention à hauteur de 9 200 € pour le séjour du mois d'avril à Léry Poses.
La commune de La Neuville du Bosc s'est engagée pour participer à hauteur de 50 € par enfant domicilié à La Neuville (soit 2150.00 € pour 43 enfants - somme qui sera versée à la coopérative scolaire).

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Approuve ces projets,**
- **Décide de participer à hauteur de 50 € par enfant domiciliés Harcourt (soit 2550 € pour 50 enfants)**
- **Cette dépense sera prévue au BP 2022 (50 € par enfant soit 2 550 € versés à la coopérative scolaire compte 6574)**

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA PRISE EN CHARGE DU BANQUET DES ANCIENS ET DES BONS DE NOEL SUR LE BUDGET COMMUNAL (Fêtes et cérémonies) - Compte 6232

Monsieur le Maire rappelle que le banquet des anciens a été pris en charge l'année dernière par la commune, suite à la dissolution du Comité des anciens (DB 2021-55). Celui-ci s'occupait également de la distribution des bons de Noël.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge les bons de Noël sur le budget de la commune.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE de prendre en charge, dorénavant, les bons de Noël en plus du banquet des anciens (cpte 6232 – fêtes et cérémonie).**

DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LE TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle les tarifs actuels :

Vin d'honneur ou une journée : 150 € Commune // 200 € Extérieurs – caution 250 €
Fête familiale : 250 € Commune // 350 € Extérieurs - caution 500 € -

Il donne le compte rendu de la commission chargée de ce dossier en vue de modifier les différents tarifs et les conditions s'y rapportant :

Propositions évoquées : **TARIF UNIQUE**

Du 1er Avril au 30 Septembre :
Location Week End : 300 € à régler à la réservation.

Du 1er Octobre au 31 Mars :
Location Week End : 350 € à régler à la réservation.

Toute l'année : Location 1 journée (du lundi au vendredi) : 200 € à régler à la réservation

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le conseil municipal

- **Accepte les propositions ci-dessus pour les futurs contrats à compter du 1er Avril 2022.**
- **Le locataire devra fournir une responsabilité villégiature ou responsabilité civile de moins de 3 mois.**

Le conseil municipal souhaite instaurer une régie pour permettre de percevoir les cautions de la salle des fêtes et également pour les jetons au niveau de l'aire de camping-cars (A prévoir à l'ordre du jour d'un prochain conseil).
AIRE CAMPING CARS : installation de la borne à eau pour les camping-cars après celle destinée à l'électricité posée récemment moyennant quelques € - nouveau service pour la commune (les jetons sont à prendre chez les commerçants de la commune).

DÉLIBÉRATION PORTANT OUVERTURE DU DÉBAT SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) – PLU

Monsieur le Maire précise que le débat ouvert lors de cette séance peut être poursuivi, si nécessaire, lors de séances ultérieures, surtout si le PADD devait être amendé, par exemple en cas d'évolution du zonage et / ou de la consommation de l'espace. La Commission Urbanisme, accompagnée par le bureau d'études Géostudio, a débuté la préparation du PADD au cours de l'année 2019.
Préalablement à la présente séance, Monsieur Bailleul (Géostudio) a proposé, aux membres de la commission urbanisme, une grille permettant à chacun de mesurer et commenter l'importance des orientations, objectifs, principes d'aménagement présentés par thématique : paysage, formes urbaines - énergie, typologie des logements, environnement, mobilité, démographie.
Le débat ouvert au sein du Conseil Municipal au cours de la présente séance, conformément aux articles L151-5 et L153-12 du Code de l'Urbanisme, porte, entre autres, sur les sujets suivants :

-Privilégier les constructions dans le centre bourg (dents creuses)
-Minimiser les constructions dans les hameaux
-Mise en place du sursis à statuer (Articles L153.11 et L 424-1 du Code de l'Urba)

Le Maire rappelle les objectifs fixés dans la délibération du 04/04/2019 et 27/09/2019 prescrivant l'élaboration du PLU et ses prescriptions.
Sur la base des réunions de travail de la Commission Urbanisme, accompagnée par le bureau d'études Géostudio et à l'issue des échanges et de la présentation de la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables,
Le Conseil Municipal, VALIDE les 2 axes principaux et les principales orientations inscrites dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :

Axe 1 : Un développement urbain organisé spatialement

- Une modération de la consommation d'espace
- Organiser un développement cohérent de l'espace bâti

- Préserver les espaces affectés aux activités économiques agricoles
- Améliorer les mobilités sur le territoire
- Accompagner les entreprises
- Pérenniser les équipements

Axe 2 : Un cadre de vie à préserver
- Des vues remarquables à préserver
- Des identités locales à maintenir
- Une trame verte et bleue au service de la qualité du cadre de vie des habitants à protéger
- Un développement urbain devant maitriser ces impacts sur l'environnement et prendre en compte les nuisances.

DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale des Charges Transférées – Intercom Bernay) du 17/01/2022

Par envoi avec demande d'accusé de réception en date du 1er février 2022, le Président de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées), a notifié le rapport 2022 adopté par la Commission lors de sa réunion du 17 janvier 2022.
Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du CGI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de charges qui accompagnent ces transferts de compétences.
Le maire donne lecture du rapport, dans lequel plusieurs points sont abordés :
- Fixation des charges transférées pour l'aire d'accueil des gens du voyage, les équipements scolaires, trottoirs et parkings, zone d'activités économiques, politique de la ville.
- Fixation des charges transférées pour les attributions de compensation provisoires concernant le transfert des bibliothèques, programme réussite éducative (intérêt communautaire).
- Fixation des charges transférées pour les attributions de compensation définitives concernant le transfert des aides à domicile de Bernay.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres. Il sera adopté si, la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'E.P.C.I. ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l' E.P.C.I.) émet un avis favorable, dans les trois mois suivants la transmission du rapport de la CLECT.

***

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport adopté par la CLECT le 17 janvier 2022 et joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré : approuve le rapport de la CLECT.

Autorise M. le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'accomplissement de la présente délibération.

Information sur la fréquentation des enfants de la commune d'Harcourt à la piscine du Neubourg

Chaque conseiller municipal dispose de la réponse du Président de l'Intercom Bernay « Terres de Normandie » afin d'en prendre connaissance.

TENUE DU BUREAU DE VOTE : ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Il est procédé à la tenue du bureau de vote.

1er tour : **dimanche 10 avril 2022**

2ème tour : **dimanche 24 avril 2022.**

INFORMATIONS :
- Le scrutin se déroule de 8 h à 19 h 00.
- La refonte de la liste électorale s'accompagne d'une nouvelle carte d'électeur (Nouveauté : 1 QR Code et un numéro national d'électeur NNE – repérage des doublons - figurent sur la carte électorale)
- Depuis le 1er janvier, les procurations électorales sont « déterritorialisées « c'est à dire que l'on peut donner procuration à un électeur qui n'est pas inscrit dans la même commune que soi. Il devra toutefois se déplacer dans la commune de son mandant pour voter à sa place.

QUESTIONS DIVERSES

SOLIDARITE UKRAINE : Monsieur le Maire précise que des audioconférences ont lieu chaque semaine avec le Préfet de l'Eure concernant les actions de soutien en faveur de l'Ukraine. Les services de l'Etat sollicitent les communes pour connaitre les capacités d'accueil. Monsieur le Maire a proposé 2 logements communaux pour accueillir éventuellement ces réfugiés : le logement communal près de l'école et le gîte. La commune a organisé grâce à des bénévoles une collecte de dons pour un camp de réfugiés ukrainiens situé en Roumanie durant le week-end du 19 et 20 mars à la salle des fêtes (opération menée en partenariat avec le Département de l'Eure et l'Intercom Bernay « Terres de Normandie »).
M. JOUANNET Jean-Mickaël soutient cette démarche mais regrette de l'avoir appris par les réseaux ou par les commerçants Un mail d'information aurait été bienvenu.

TOUR DE TABLE

* **M. LEMAIRE Michel** informe :

I - Pour la première fois, l'Intercom de Bernay « Terres de Normandie » a organisé avec la ville de Bernay et la Maison des jeunes et de la culture de cette ville, le festival des arts numériques et musiques électroniques du 11 au 13 mars 2022 en différents lieux sous la forme de spectacles et expositions.

Il a reçu avec Constance Malgrain, la conservatrice des objets religieux pour le Département de l'Eure, Mme Valérie Péché ainsi que son adjoint. Ils nous ont fourni de nombreux renseignements sur les objets de l'église.

* **Mme LEBEC Sandra** rappelle le passage de la mammobile et les conditions (23 – 24 mars). Elle planifie de nouvelles permanences des élus.

* **Monsieur JOUANNET Jean-Mickaël** souligne la belle dynamique des jeunes sapeurs-pompiers de la caserne d'Harcourt, il souhaite que la commune mette en valeur ces jeunes (test de recrutement réussi - effectif de 17 pompiers). Des travaux d'aménagement pris en charge par le SDIS, sont en cours à la caserne (cuisine aménagée, création d'une nouvelle porte côté cuisine, 2 vestiaires séparés (hommes/femmes), douche pour les femmes, un bureau à l'étage pour le Chef de Centre, clôture extérieure).

Séance close à 00 h 10. **Prochain conseil municipal : jeudi 07 avril 2022 à 18 h 30 (vote du budget).**

MAIRIE D'HARCOURT (Eure)